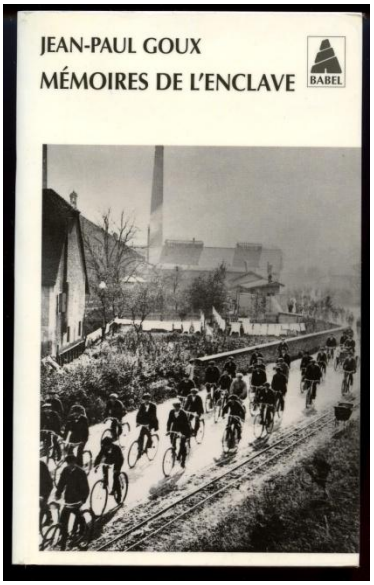

MÉMOIRES DE L'ENCLAVE

D'abord romancier, Jean-Paul Goux s'est fait historien, ethnologue et sociologue pour composer ce portrait de la classe ouvrière, au fil d'une enquête menée au milieu des années 1980 dans la région de Montbéliard. Anciens ouvriers des forges et des filatures, travailleurs de l'automobile (les usines Peugeot), les hommes qu'il a rencontrés sont les maillons d'une histoire collective dont la trame se confond avec celle de la révolution industrielle qui s'achève sous nos yeux. Et c'est en écrivain qu'il s'est mis à l'écoute des voix qui composent cette mémoire vivante.

A l'heure du village mondial, de la délocalisation, des restructurations, de la spéculation et de l'omnipotente prédation du grand marché unique, c'est avec un sens renouvelé de l'importance des hommes, de leur travail et de leurs lieux de vie qu'on appréciera un ouvrage qui remet le temps de l'humain au cœur du paysage économique. L'éditeur.

Jean-Paul Goux est né en 1948. Son œuvre comporte à ce jour douze ouvrages dont neuf romans. Chez Actes Sud il a publié La Commémoration *(1995),* La Maison forte *(1999), et, en Babel,* Les Jardins de Morgante *(n° 390).*

Philippe Marchau

II est entré à l'usine de Sochaux en 1976. Il frappe les numéros de châssis sur les caisses de voiture. Il est membre de la Ligue communiste révolutionnaire. En mars 1977, il est élu délégué CGT du personnel. Il y a un délégué pour huit cents ouvriers.

Le 25 mars 1977, il reçoit une lettre recommandée du directeur de l'usine de carrosserie, Chameroy : *"très sérieux avertissement pour distribution de tracts syndicaux"*. Le 10 mai 1977, le directeur du personnel et des relations sociales, Delubac, lui écrit pour lui signaler qu'il a dépassé d'une heure son temps de délégation fixé à quinze heures, et pour l'informer que les dépassements d'heures de délégation ne sont pas rémunérés. Le 16 mai 1977, il reçoit une lettre de Chameroy, pour refus de présenter son bon de délégation. Le 18 mai 1977, de Chameroy, avertissement pour prise de parole en réfectoire 49 de carrosserie. Le 23 mai 1977, d'un chef de service, très sérieux avertissement pour abandon de poste de quinze minutes.
Le 8 juin 1977, de Chameroy, avertissement pour avoir porté le sigle de son syndicat sur sa combinaison. Le 13 juin 1977, de Delubac, pour dépassement d'heures de délégation, suppression de la prime de quinzaine. Le 1er juillet 1977, de Delubac, pour dépassement d'heures. Le 12 juillet 1977, de Delubac, pour dépassement d'heures. Le 5 septembre 1977, de Plazanet, chef du personnel de carrosserie, pour refus de présenter son bon de délégation. Le 20 septembre 1977, de Delubac, pour dépassement d'une demi-heure. Le 19 octobre 1977, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine.
Le 15 novembre 1977, de Delubac, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine. Le 18 novembre 1977, de Chameroy, pour dépassement d'heures. Le 9 décembre 1977, de Plazanet, pour dépassement d'heures. Le 21 décembre 1977, de Plazanet, très sérieux avertissement pour erreur dans l'opération de frappe du numéro de châssis. Le 13 janvier 1978, de Plazanet, parce que l'inscription CGT, portée sur son carnet, dépassait de sa poche de combinaison.
Le 16 janvier 1978, de Delubac, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine. Le 17 janvier 1978, de Plazanet, très sérieux avertissement parce que l'inscription CGT, portée sur son carnet, dépassait de sa poche de combinaison. Le 18 janvier 1978, de Chameroy, pour dépassement d'heures, dernière mise en garde avant mesures plus sévères. Le 20 janvier 1978, de Chameroy, pour dépôt de tracts sur sa table de travail, dépassement d'heures, un jour de mise à pied. Le 24 janvier 1978, de Cuyney, chef de service, pour n'avoir pas porté son casque dans la fosse de la ligne 2.
Le 25 janvier 1978, de Plazanet, pour dépassement d'heures, très sérieux avertissement. Le 2 février 1978, d'un chef de service, pour abandon de poste dix minutes avant la sortie, très sérieux avertissement. Le 13 février 1978, de Delubac, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine. Le 13 février 1978, de Chameroy, pour distribution de tracts, un jour de mise à pied.

Le 21 février 1978, de Plazanet, pour absence à son poste de travail en cours de journée, très sérieux avertissement et suppression de la rémunération correspondante. Le 2 mars 1978, de Chameroy, pour dépôt de tracts sur un poste de travail en fonction de délégué, un jour de mise à pied. Le 13 mars 1978, de Delubac, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine.
Le 24 mars 1978, de Cuyney, pour une erreur de frappe d'un numéro de châssis sur la dernière voiture de la journée, très sérieux avertissement.
Le 13 avril 1978, de Delubac, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine et très sérieux avertissement.
Le 17 mai 1978, de Delubac, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine et très sérieux avertissement.
Le 12 juin 1978, de Delubac, pour dépassement d'heures.
Le 15 juin 1978, de Chameroy, pour absence d'une journée sans autorisation préalable, avertissement et suppression de la prime de quinzaine.
Le 19 juin 1978, de Cuyney, pour avoir *famé* dans un endroit interdit, très sérieux avertissement.
Le 13 juillet 1978, de Delubac, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine et très sévère avertissement.
Le 1er septembre 1978, de Cuyney, pour un certain relâchement dans ses opérations de frappe de caisses et paroles incorrectes à l'égard de l'agent de maîtrise qui lui en faisait la remarque, mise à pied d'un jour.
Le 6 septembre 1978, de Delubac, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine et mise à pied d'une journée. Le 13 septembre 1978, de Cuyney, pour avoir quitté son poste de travail cinq minutes avant l'affichage de fin de production, très sérieux avertissement. Le 16 novembre 1978, de Delubac, pour dépassement d'heures. Le 9 janvier 1979, de Cuyney, pour avoir quitté son travail malgré le refus de sa maîtrise de lui accorder un bon de sortie, annulation du pointage de la journée incriminée et mise à pied d'un jour. Le 11 janvier 1979, de Sylvant, nouveau directeur du personnel et des relations sociales, pour dépassement d'heures. Le de la Sécurité sociale. Le 11 octobre 1979, de Cuyney, pour avoir fait signer une pétition dans l'atelier, pour avoir collé son bon de délégation sur sa combinaison à l'aide d'étiquettes destinées à être apposées sur les véhicules en cours de fabrication, pour avoir insulté plusieurs agents de maîtrise, pour avoir bousculé l'un d'eux et l'avoir frappé avec un cahier, très sérieux avertissement et mise à pied de trois jours. Le 23 octobre 1979, de Cuyney, pour un certain relâchement dans la réalisation de ses opérations de frappe des caisses : le 27 juillet 1979 (un cas), le 4 septembre 1979 (un cas), le 7 septembre 1979 (un cas), le 21 septembre 1979 (un cas), le 26 septembre 1979 (un cas), le 28 septembre 1979 (un cas), le
4 octobre 1979 (un cas), le 5 octobre 1979 (deux cas), le 8 octobre 1979 (deux cas), le 9 octobre 1979 (deux cas), le 22 octobre 1979 (trois cas), mise à pied d'un jour. Le 26 octobre 1979, de Plazanet, pour retard au retour de la réunion mensuelle des délégués. Le 29 octobre 1979, de Plazanet, pour dépassement d'heures. Le 5 novembre 1979, de Plazanet, pour avoir tenté de participer à une réunion de la commission technique d'hygiène et de sécurité à laquelle il n'avait pas à assister en tant que délégué du personnel, très sérieux avertissement. Le
5 novembre 1979, de Cuyney, pour propos injurieux et gestes obscènes à rencontre de deux agents de maîtrise, vers 17 heures, pendant le dépannage, trois jours de mise à pied. Le 9 novembre 1979, de Sylvant, directeur du personnel et des relations sociales, pour dépassement d'heures, suppression de la prime de quinzaine.
Au début de janvier 1980, il écrit à un ami : *"Je suis à bout."* Un peu plus tard, à ses parents : *"Quelque chose en moi s'est cassé, l'expérience de la «Peuge» y est pour quelque chose."* Le vendredi 8 février 1980, il se suicidait. Il avait vingt-six ans. C'était Philippe Marchau. Le lundi suivant, le contremaître Aubertin apprenait sa mort et la commentait : *"L'emmerdeur s'est flingue !"* Sylvant, directeur du personnel et des relations sociales du Centre de production de Sochaux, déclarait, dans *Le Monde* du 23 février 1980 :
La maîtrise l'avait peut-être pris en grippe, mais que voulez-vous ! on ne peut pas tirer des tracts toute la nuit et être en forme le lendemain à son travail. C'est vrai, ça. Et puis, on ne pouvait pas le licencier : vous connaissez comme moi les lois qui protègent les délégués syndicaux. Le ministère du Travail nous aurait refusé le licenciement à coup sûr, alors à quoi bon engager une procédure ? Et puis, posez-vous la question : Philippe Marchau n'a pas trouvé non plus l'appui nécessaire auprès de la CGT. Sinon, il ne se serait pas suicidé. Fin de citations.